

# Ethique de la coopération internationale

## *International Cooperation Ethics*

---

Prof. univ. dr. **Stefania GANDOLFI**,  
Pédagogie des droits de l'homme  
Chaire Unesco de l'Université de Bergame, Italie,  
stefania.gandolfi@unibg.it

**Abstract:** *By definition, ethics is a rationally structured set of explicit values that define good, justice and beauty. In order to apply ethics to international cooperation, the concepts of crisis, inequality, poverty and deconstruction must be deconstructed. From this basis, we must rethink the cooperation, the success of the historical stagnation in itself in all the years. The cultural and social basis from which we can speak of cooperation is that of thinking in common about our purposes of development, of overcoming the North-South binomial. Building common ownership and promoting cultural diversity are two pillars of the sustainable development education. Migration refers to the political and institutional capacity to re-communalise the national society in a context in which the diversity grows and is perceived as disruptive for the social cohesion.*

**Key-words:** *ethics to cooperation, deconstructing the evidence, thinking in common, re-communalisation.*

Par définition l'éthique est un ensemble «rationnellement structuré de valeurs explicites qui définissent le bien, le juste et le beau... Il s'agit d'un système explicite et argumenté de valeurs qui induisent des comportements ou des pratiques sociales».<sup>1</sup> L'éthique est aussi «un recueil de la diversité et une recherche de cohérence entre les diverses rationalités qui font le savoir humain. Elle est confiance en l'homme et en sa raison et donc méthode dialectique pour construire plus de raison à partir de l'écoute des hommes et des femmes<sup>2</sup>». L'éthique peut être donc considérée comme le principe de base à partir duquel on formule une réponse aux droits, aux besoins, aux attentes de l'autre afin que chacun puisse agir en responsabilité. Il s'agit d'une éthique qui «s'enveloppe du riche tissu social d'une société donnée et répond... aux besoins d'orientation des

---

<sup>1</sup> Droz, Y., Lavigne, J.C.(2006). *Ethique et développement durable*. Karthala: IUED, p. 47.

<sup>2</sup> Meyer-Bisch, P. (mai 2005). *L'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels: principe d'une coopération éthique, document de travail*, p.2.

choix personnels des individus dans leur vie»<sup>3</sup>.

Pour appliquer l'éthique à la coopération internationale il faut déconstruire l'évidence des concepts de crise, inégalité, pauvreté, et cette déconstruction tient compte, d'une part, des systèmes de représentation de ce qui est bien ou mal, positif ou négatif, d'autre part, du système de domination qui permet à certains acteurs d'imposer aux autres leur manière de juger les situations. Il s'agit donc d'une analyse qui reconnaît les systèmes sans préjuger de leur validité<sup>4</sup>. C'est l'éthique de l'intégration sociale qui oriente le comportement des personnes vers un objectif de valeur et de bonne vie, «ce que Ricoeur appelle poursuivre une bonne vie, avec et pour les autres, dans des institutions justes»<sup>5</sup>.

Il y a des éthiques universelles, comme les droits de l'homme et le caractère universel est ici mesuré par l'effectivité des droits de l'homme et des valeurs qui sont à la base, par leur mise en œuvre et, a contrario, par leurs violations.

Ethique de la coopération signifie promouvoir une nouvelle pédagogie du développement qui est en même temps une pédagogie du sujet, actif et responsabilisant, et une pédagogie de l'institution capable de restructurer des relations et de redynamiser les liens sociaux : une pédagogie qui interpelle tous les acteurs sociaux pour les faire sortir de la passivité et pour les convaincre que le développement nous concerne tous parce que il est d'abord en nous-mêmes.

### **1. La coopération change le paradigme**

A partir de cette base il faut repenser la coopération, la faire sortir de la stagnation historique dans laquelle elle a vécu dans toutes ces années. Repenser la philosophie de la coopération c'est recommencer, et recommencer n'est pas répéter la démarche classique qui a préparé *des projets blancs pour des peuples de couleur*, qui a planifier des actions qui visent à transférer des biens, qui ont le culte du 'cargo', qui visent à occuper des terres, à considérer les autres comme des *bénéficiaires* et non comme des acteurs et des partenaires.

La base culturelle et sociale à partir de laquelle on peut parler de coopération est celui de *penser en commun* nos finalités du développement, de surmonter le binôme Nord-Sud, nous-les autres, bailleurs de fond-bénéficiaires. Penser en commun nos finalités signifie qu'il y a coopération au développement quand les droits sont reconnus, sont effectifs et respectés et quand chaque personne

---

<sup>3</sup> Giroux, G., Cullen, C. A. (2001) (sous la direction de). *Ethique et politique contemporaines*. Quebec: ed Fides, p. 69.

<sup>4</sup> Droz, Y., Lavigne, J.C. op. cit. pp. 42-43.

<sup>5</sup> Apud Borghi M., Meyer-Bisch, P. (2000). *Société civile et indivisibilité des droits de l'homme*. Fribourg, Suisse: Editions universitaires, p. 238.

devient sujet de droit. Et l'effectivité des droits culturels a une place centrale pour assurer une juste appropriation des droits par les sujets concernés et pour garantir les capacités du sujet et son accès à l'ensemble de ses libertés et responsabilités.

Il s'agit de passer de l'approche basée sur les besoins à l'approche basée sur les droits de l'homme conçus comme fin et moyens du développement. « Les droits humains ne peuvent pas être considérés un secteur parmi d'autres, car ils constituent un ensemble cohérent de valeurs et de principes fondamentaux contraignants qui traversent toutes les dimensions de la société. C'est pourquoi les politiques de développement peuvent être mesurées à l'aide d'indicateurs d'effectivité de chacun des droits de l'homme, compris dans leur indivisibilité et interdépendance».

Le développement devient alors:

- « la garantie de la *sécurité humaine*, comprise dans ses multiples dimensions alimentaire, sanitaire, écologique, économique, éducative, informationnelle, civile, sociale, politique), correspondant à chaque droit de l'homme ;
- une augmentation des *capacités de choix* pour tous selon la même multiplicité de dimensions ;
- une gouvernance démocratique forte qui valorise les responsabilités de chacun et assure ainsi la qualité des institutions, aux différentes échelles de gouvernance nationales, transnationales et internationales»<sup>6</sup>.

L'approche basée sur les droits augmente les capacités et les libertés des personnes étant donné que l'objet des droits n'est pas une chose ou un bien à consommer mais une relation sociale, une responsabilité partagée et une construction des peuples et des sociétés.<sup>7</sup>

Penser une politique de la coopération au développement en partant des droits de l'homme, c'est, du fait de leur indivisibilité, avoir une approche globale, cohérente et prospective par rapport à l'exclusion sociale et à la pauvreté, parce que coopérer c'est regarder chaque personne comme porteuse d'une valeur unique, comme acteur d'une société à laquelle chacun, même le plus démuné, apporte sa réflexion. L'enjeu aujourd'hui est celui d'amener tous les membres d'une société à voir dans chaque être humain mis au ban de la société une richesse perdue, une chance gaspillée de l'humanité entière.

---

<sup>6</sup> Document de Bergamo. (2007).*Principes d'éthique de la coopération internationale évaluée selon l'effectivité des droits de l'homme*. Chaire Unesco « Droits de l'homme et éthique de la coopération internationale ».

<sup>7</sup> Document de synthèse. (2010).*L'approche basée sur les droits de l'homme en développement Un renouveau grâce à la prise en compte des droits culturels*. IIEDH, n. 19.

Appliquer ces principes à la pauvreté nous oblige à sortir des paramètres économiques qui la mesurent en termes de revenu et de consommation : «la pauvreté n'est ni un état ni une catégorie sociale, mais un processus d'exclusion déterminé par des inégalités structurelles »<sup>8</sup>. La pauvreté est avant tout un *enjeu humain* qui doit être mesuré comme réduction de potentialités, de liberté d'action, de participation, comme réduction de dynamiques humaines, comme déconnection sociale, comme dispersion de ressources, comme exclusion des capitaux culturels. Le pauvre est le témoin des maux sociaux, il a ses propres ressources qui sont toujours méprisées.

L'éthique de la coopération est l'éthique universelle *de la liberté*, qui demeure le fondement de la justice. Si nous partons de l'idée que la personne est libre nous devons penser l'égalité et la justice en constante association avec la liberté<sup>9</sup>. Une liberté respectueuse de la diversité de chaque personne et de chaque système est nécessaire pour un développement multidimensionnel qui soit partage de responsabilités, d'intelligence et de convictions, une liberté conçue comme liberté politique de prendre le pouvoir et de l'exercer.

A ces conditions on peut envisager une société où les pauvres ne deviennent pas seulement des personnes à assister mais une société dans laquelle la contribution des pauvres au développement vient aussi de leur implication dans les problèmes politiques, dans les dynamiques sociales, dans leur apport à un développement qui est connexion de ressources, de richesses, de savoirs faire, de mémoire et de projet.

Il faut que les Etats, les organisations internationales et la société civile envisagent de nouvelles frontières éducatives pour la coopération internationale pour passer de l'approche par projet, qui répond à un paradigme cumulatif, à un paradigme structurel, qui répond à une vision holistique, qui prévoit une cohérence entre les projets locales et les politiques de planification nationale.

## **2. Le développement comme connexion de libertés**

Le développement est un droit synthèse dans le sens qui englobe tous les autres droits (à la vie, à la santé, au travail, à l'éducation, à l'information, à l'identité, à la diversité culturelle etc.). Il y a développement quand il y a connexion avec tous les autres droits, quand tous ces droits sont reconnus, effectifs et respectés et quand chaque personne devient sujet de droit. Et cette effectivité assure une juste appropriation des droits par le sujet et son accès à

---

<sup>8</sup> IRD/Gret.(1997).

<sup>9</sup> Portella, E. (2000). *Chemins de la pensée:vers de nouveaux langages*. Unesco, p. 220.

l'ensemble de ses libertés et responsabilités.

Une condition du droit au développement, essentielle puisque elle touche le cœur de la culture et de l'identité des populations concernées, est le respect de la diversité culturelle de chacun. Le développement se fonde sur « la diversité des conditions économiques, sociales, écologiques et culturelles en respectant pleinement les divers valeurs religieuses et éthiques, origines culturelles et convictions philosophiques de sa population conformément à tous les droits de l'homme et à toutes les libertés fondamentales »<sup>10</sup>.

Bâtir l'appartenance commune et promouvoir les diversités culturelles, sont deux piliers de l'éducation au développement. La diversité est le fondement des droits de l'homme, le sens profond de l'identité individuelle et des peuples ; et en même temps, elle est reconnaissance d'autres diversités, élargissement de l'appartenance, défense et partage des identités, de toutes les identités, en tant qu'expression unitaire du bien commun. Un bien qui on réalise à condition de mettre en place une stratégie capable de faire évoluer la société à partir de l'idéal que nous voulons réaliser, « à la qualité de la démocratie et de la participation que nous souhaitons obtenir. ... Elle constitue la clé de la citoyenneté tout en étant un élément essentiel de la politique sociale »<sup>11</sup>.

Il faut des citoyens qui comprennent des situations dans un cadre éthique et culturel en même temps, avec des capacités d'esprit critique, d'ouverture empathique et de compréhension de la diversité des cultures qui sont développées seulement par l'éducation. C'est par le biais de l'éducation qu'on éduque les personnes de sorte qu'elles ne recherchent pas l'assimilation ou l'exclusion mais l'égalité et le respect mutuel afin qu'ils deviennent capables d'opposer à l'agression et à l'exclusion des tendances empathiques et égalitaires.

### **3. Coopération et gouvernance: une synergie nécessaire**

L'effectivité des droits de l'homme se traduit dans la gouvernance démocratique qui implique une responsabilité partagée entre les principaux acteurs à savoir: Organisations internationales, les Etats et la société civile. Solidarité et subsidiarité entre les acteurs sont les deux piliers de la coopération internationale. La solidarité est la mobilisation et le partage des ressources humaines et financières dans le respect des différents processus de développement des populations et la subsidiarité se réalise si on arrive à identifier les niveaux de décision et d'action en

---

<sup>10</sup> *Déclaration de Copenhague sur le développement social*, pag. 28.

<sup>11</sup> UNESCO-BIE. ED/BIE/CONFINTED 48/Inf. 3.(2008). *L'éducation pour l'inclusion: la voie de l'avenir, Résultats et tendances de l'éducation pour l'inclusion aux niveaux régional et inter-régional: problématiques et enjeux*. Genève, p. 13.

contact direct avec les personnes et les institutions de la société civile.

Il s'agit de deux concepts qui mettent l'accent non seulement sur les contenus des activités mais surtout sur la consolidation des institutions locales pour renforcer leur capacité de formation, de gestion, d'entrepreneuriat et de recherche.

Pour relever le défi de l'incohérence entre les acteurs il convient de définir les responsabilités communes et partagées, de respecter, protéger, réaliser et donc identifier les interactions nécessaires à l'effectivité des droits de l'homme, toutes devant être garanties par les Etats, solidairement au sein de la communauté internationale.

La définition des obligations des acteurs publics, privés et civils<sup>12</sup> à l'égard des droits de l'homme et le partage des responsabilités des divers types de complémentarité entre tous les acteurs impliquent une subsidiarité mutuelle (subsidiarité horizontale en cas de défaillance de certains) qui change le tissu de l'organisation civile.

*«L'organisation civile porte une forte implication culturelle. Elle se situe là où les libertés se construisent et se cultivent par le plaidoyer; les libertés croissent dans l'expérience essentielle de la réciprocité avec, et grâce à, ses asymétries: l'échange de savoirs incomparables, et l'expérience que la réciprocité, aussi bien à l'intérieur des mêmes types de savoir, est la matrice de tous les développements" ....» L'organisation civile veille à l'exercice effectif des droits, libertés et responsabilités.* Dans une approche du développement basée sur les droits de l'homme, ces derniers sont considérés comme une « grammaire du politique »; ils indiquent les structures fondamentales: les libertés, d'opinion, de pensée, de conscience, d'expression, d'association, de circulation<sup>13</sup>.

Parmi les acteurs on doit considérer en particulier les associations des immigrés et les Universités. Les immigrés deviennent les nouveaux acteurs du changement en vertu de leur double appartenance: ceux qui restent dans les pays d'accueil peuvent devenir des ressources soit pour promouvoir le dialogue interculturel dans nos sociétés soit pour promouvoir et appuyer projet de coopération dans leurs pays d'origine.

L'Université est de plus en plus présente à travers son enseignement couplé à la recherche scientifique. Mais l'Université n'a pas le monopole de la recherche; elle est toujours plus poussée à se confronter avec des institutions et des associations pour construire des partenariats et des alliances qui puissent changer les règles du jeu et

---

<sup>12</sup> On considère ici les trois typologies d'acteurs: publics, (l'Etat et ses institutions), privés (les entreprises) et civils (les associations, les groupes, les ONG etc.).

<sup>13</sup> Meyer-Bisch, P. (2012-2013). *Clarifier et développer les caractéristiques de l'organisation civile*. Mondes en développement, n. 159, p. 111-112.

augmenter la volonté et l'aptitude à créer des projets. Si les alliances avec les acteurs du marché prévalent, le futur de l'Université sera marqué par la commercialisation et par la privatisation: l'Université exporte ses savoirs, elle vend ou commercialise des produits scientifiques, elle conquiert le marché des étudiants étrangers, elle ouvre des branches étrangères et transforme les étudiants en clients.

Si, par contre, si sont les alliances avec la société civiles et les institutions internationales qui prévalent, les universités pourront fonctionner comme des vecteurs d'interconnexions des sociétés, ayant comme but principal d'organiser l'espace global autour de la notion du bien commun.

Nous nous trouvons face à deux possibilités: on peut se contenter de s'insérer dans l'appareil fonctionnel des acteurs présents et de soutenir, à travers des savoirs disciplinaires spécialisés et parcellisés, des réajustements et améliorations partielles, ou bien décider d'élaborer, avec des acteurs nouveaux, un savoir qui prend en compte la multi-dimensionnalité des problèmes et qui sache construire des espaces publics de service et de control réciproques.

Le défis est celui de considérer les individus et les collectivités comme autant des multiplicateurs des libertés, à savoir comme «un ensemble de potentialités qui, en se complétant et en interférant, se développe en un équilibre dynamique conflictuel, capable d'inventer, au fur et à mesure, des mécanismes de régulation: c'est en interférant que les libertés civiles, sociales, économiques et culturelles se régulent mutuellement, non en étant limitées dans un cadre préétabli»<sup>14</sup>.

Et cela parce que s'il prévaut une politique qui implique une inégalité de droits et de statuts, ou bien qui essaye d'effacer les diversités c'est la démocratie qui est en danger parce que tout modèle démocratique est inclusif et l'inclusion doit être apprise ensemble. Si les droits ne sont pas effectifs on engendre des disparités culturelles et des inégalités sociales.

La migration nous renvoie à la capacité politique et institutionnelle de «*re-communalisation* de la société nationale dans un contexte où la diversité croissante est saisie communément comme perturbatrice pour la cohésion sociale»<sup>15</sup>. *Re-communaliser* signifie partir de la dimension humaine, mettre l'humain au centre de sa propre vie, reconnaître les diversités et les complémentarités qui s'expriment dans le territoire et qui sont tributaires d'une politique de régularisation et de reconnaissance des droits.

Il s'agit de reconnaître que c'est la dimension ontologique de chaque

---

<sup>14</sup>Borghi, M. et Meyer-Bisch, P. (2001). *La Pierre angulaire*. Fribourg, Suisse: Editions Universitaires Fribourg, p. 245.

<sup>15</sup>Lorcerie, F.(2006). *Politique scolaire et intégration: bonnes intentions et piètres résultats*". Torino:Fondazione Agnelli, p.2.